

La liberté d'expression totale, illimitée, pour toute opinion quelle qu'elle soit, sans aucune restriction ni réserve, est un besoin absolu pour l'intelligence.

Simone WEIL

(Philosophe 1909-1943)

n° 344

Novembre 2020



PROTÉGEZ-VOUS
ET PROTÉGEZ
LES AUTRES

la
VOIX

DU FROU

CHARTAINVILLIERS 28130 / 02.37.32.32.91

courriel : mairie.chartainvilliers@wanadoo.fr / site internet : www.chartainvilliers.fr



[www.facebook.com/mairie de chartainvilliers](https://www.facebook.com/mairie.de.chartainvilliers)

RAPPEL : Par arrêté préfectoral du 30/10/2020, le port du masque est obligatoire du samedi 31 octobre 2020 au dimanche 15 novembre 2020 inclus, de 6h00 à 00h00 sur l'ensemble du territoire du département d'Eure-et-Loir, dans l'espace public ou lieu ouvert au public, pour toute personne âgée de onze ans et plus.

OFFRE
D'EMPLOI

RECHERCHONS
AGENT.E.S
RECESEUR.E.S
janvier 2021



Le prochain recensement de la population se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021

La municipalité recrute deux agents recenseurs.

(y compris en soirée et durant le week-end)

Si vous êtes disponible et que vous avez le sens du relationnel, merci de contacter la mairie le plus rapidement possible.

Pour tous renseignements complémentaires.

Tél: 02-37-32-32-91

ou par mël:

mairie.chartainvilliers@wanadoo.fr

Chèr(e)s Carnutes,

A nouveau, nous sommes plongés dans un « semi-confinement ».

Comme nous l'avions auguré, nos manifestations habituelles ne pourront se dérouler (Beaujolois, arbre de Noël des plus jeunes et des anciens), et très certainement la traditionnelle cérémonie des vœux.

La cérémonie du 11 Novembre se fera en comité restreint.

Aussi, nous allons innover pour garder un minimum de convivialité : les colis des anciens, ainsi que les jouets des enfants seront « livrés à domicile ».

En collaboration avec le Comité des Fêtes, nous allons organiser un concours des maisons illuminées et décorées pour Noël (voir affiche encartée). Nous espérons que vous serez nombreux à y participer.

Enfin, pendant cette période où nous allons être confrontés simultanément à la covid 19 et aux risques attentats, la réception en mairie se fera aux jours et horaires habituels sur rendez-vous.

Merci de votre compréhension.

Bien entendu si vous avez besoin d'attestations de sorties, ou autres services, nous sommes là.

CONTINUONS À NOUS PROTÉGER

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade



**SYNTHESE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
12 OCTOBRE 2020 – 20h30**

Au cours de cette réunion, les Conseillers ont validé à l'unanimité les points de l'ordre du jour.

Opposition au transfert de la compétence P.L.U.(*) à Chartres Métropole.

(*) Plan Local d'Urbanisme

Les communautés de communes reprendront la compétence urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2021. Les Maires de Chartres Métropole ont refusé, à l'unanimité, ce transfert de compétences, ainsi que la loi les y autorise.

Il s'agit d'une question de liberté des communes auxquelles les pouvoirs restent pour tout ce qui touche à l'urbanisme, dans le respect du SCoT (*) de Chartres Métropole, et bientôt de la protection des vues sur la cathédrale de Chartres.

(*) Schéma de Cohérence Territoriale

L'urbanisme est propre à une commune, et doit le rester. A l'unanimité, le conseil municipal s'est prononcé contre le transfert de la compétence P.L.U. à Chartres Métropole.

Il a également été évoqué le refus des maires de transférer les pouvoirs de police à l'Agglo.

Approbation des rapports de la CLECT (*) de Chartres Métropole pour « gestion, entretien et maintenance des bouches et poteaux incendie », « archéologie préventive » et « gestion des eaux pluviales urbaines »

(*) Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

La vérification des poteaux et bornes incendie était auparavant assurée par le S.D.I.S. (**) qui contrôlait leur état de fonctionnement, mais n'intervenait pas sur la maintenance.

(**) Service Départemental d'Incendie et de Secours

La vérification annuelle était effectuée par une entreprise privée. Désormais, c'est Chartres Métropole qui se charge des analyses, mesures de pression et de l'entretien (voire du changement) des poteaux et bornes, à raison de 55,90 euros TTC par bouche incendie. La commune dispose de 18 poteaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le rapport de la CLECT pour la compétence « gestion, entretien et maintenance des bouches et poteaux incendie ».

Le rapport relatif à « l'archéologie préventive » concerne la ville de Chartres, mais est néanmoins approuvé.

L'étude de l'évaluation pour la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » a été reportée à la prochaine séance de la CLECT.

Désignation des représentants de la commune à la CLECT de Chartres Métropole

À l'unanimité, Serge DROIT a été désigné Délégué titulaire et Fabrice TANTY Délégué suppléant.

Actualisation du droit de préemption par rapport au Plan Local d'Urbanisme

Le droit de préemption urbain a été institué sur le territoire de la commune par délibération n° 47 / 2014 du 27 novembre 2014.

Il convient d'actualiser les zones concernées par ce droit de préemption urbain, par rapport au plan local d'urbanisme. Les zones UA (le vieux village), UB (le secteur rue de la Libération, rue de l'Avenir), et UC (les lotissements des Bruyères et de la Conche), déjà existantes dans le POS (Plan d'occupation des Sols) restent concernées. Il faut y ajouter la zone 2AU (située au bout de la rue du Puits, en face de l'école) qui pourrait accueillir d'éventuelles nouvelles constructions.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a donné son accord à cette actualisation du droit de préemption urbain.

Contrat de groupe assurance statutaire

Le contrat de groupe signé le 5 décembre 2016 prend fin le 31 décembre prochain. Le Centre de Gestion a négocié un nouveau contrat avec la société SOFAXIS qui permet à la commune d'être remboursée lors des arrêts de travail pour maladie, accident du travail des agents. La proposition retenue en 2016 par la commune assurait ces risques sans franchise, donc au taux le plus élevé de 5,65 %

Le conseil, à l'unanimité, a donné son accord pour poursuivre les garanties actuelles du contrat d'assurance statutaire, au taux de 6,89 % sans franchise (décès, accident du travail, longue maladie/maladie de longue durée, maternité, maladie ordinaire)

Délégations consenties au maire par le conseil municipal – modification à apporter

Cette décision (délibération du conseil municipal n° 22 / 2020 du 15 juin dernier) a été refusée par la Préfecture, le paragraphe relatif à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget devant mentionner une somme maximale.

Le Maire ayant une obligation d'information du conseil municipal, la somme de 100.000 € paraît suffisante. Le plus gros emprunt réalisé ces dernières années et qui se termine en 2023, s'élevait à 60.000 € (construction du rond-point au niveau de l'école)

Le Conseil doit également donner au maire l'autorisation de demander et d'accepter l'attribution de subventions à tout organisme financeur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a donné son accord sur ces deux modifications dans les délégations consenties au Maire.

Reversement de frais d'assemblée électorale

La commune ayant perçu la somme de 97,83 € au titre des frais d'assemblée électorale pour les élections municipales, **le conseil en a autorisé le reversement à la secrétaire de mairie pour le surcroît de travail engendré par la préparation du scrutin.**

Questions diverses et tour de table

Nomination d'un correspondant défense auprès du centre du service national (Ministère des Armées). A l'issue d'un vote à bulletin secret, Danièle BENOIST a été désignée correspondante défense.

Bac déchets verts : Chartres Métropole avait prévu d'installer un bac plus grand (benne) qui s'est avéré peu pratique. L'ancien bac a donc été réinstallé et sera enlevé de fin octobre jusqu'à mars.

Installation de la vidéo-protection : rendez-vous avec les services de Chartres Métropole. Deux à trois caméras seraient installées, comme dans toutes les communes de l'agglomération. Les emplacements envisagés seraient vers le cimetière, à la pointe du Frou, et éventuellement rue de la Libération. L'installation n'est pas prévue avant la fin du premier semestre 2021.

Les caméras sont prévues pour lire les plaques d'immatriculation et voir l'avant des véhicules.

La commune pourrait ajouter, sur les mêmes mâts, des caméras dédiées à Chartainvilliers (une pour la surveillance du site scolaire et du cimetière, une autre côté mare, notamment pour les gens du voyage).

Chartres Métropole fournit le matériel et en assure l'entretien. Concernant les caméras dédiées à Chartainvilliers, le coût pour la commune est de 1.200 € par caméra.

Une autre installation sera évoquée avec Chartres Métropole pour la rue de Grogneul, plusieurs vols et tentatives ayant eu lieu dans cette rue.

Feu d'artifice tiré le 29 août dernier : les administrés se sont déplacés en nombre malgré la situation sanitaire et ont semblé satisfaits.

Installation du comité syndical du R.P.I. le 9 septembre dernier : un président et 3 vice-présidents ont été élus. Chacune des communes est représentée.

Le Syndicat possède désormais un espace dédié sur l'application Panneau Pocket.

Rond-point de la RD 906 : réunion avec Jean-Noël MARIE et le Conseil départemental au sujet de ce rond-point pour lequel les élus souhaitent un aménagement nécessitant peu d'entretien mais qui permettrait néanmoins de l'embellir.

« pétarade » constatée samedi soir... il s'agissait d'un feu d'artifice rue Jean Moulin...normalement interdit.

Dédommagements suite au problème de surpression du mois de juillet : le maire va recontacter les services de Chartres Métropole pour leur adresser les factures des administrés concernés. L'assurance de Chartres Métropole devrait prendre en charge les frais.

Mauvais état de la rue du puits constaté sur la partie qui va vers le rond-point.

Projet de participation des habitants à la vie municipale et mise en place d'un Conseil des jeunes avec budget participatif. Au vu de la situation sanitaire actuelle, toute réunion publique étant impossible, il est proposé de réunir, dans un premier temps, les Conseillers intéressés par ce projet.

Page Facebook de Chartainvilliers : bons retours. Informations régulières postées.

Fin de la séance à 22 h 45.

Intégralité de la réunion consultable sur le site www.chartainvilliers.fr

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S
1	M	A	S	T	I	C	A	G	E		R	I		C	A	R	N	E	T
2	A	L	T	O		F	L	E	M	M	A	R	D	I	S	E		N	U
3	I	L	O	T	S		L	O	B	A		A	E	R	O	S	O	L	S
4	T	O	P		A	C	E		U	R	S	I	D	E		E	N	A	
5	R		S	A	R	A	G	O	S	S	E		I	R	R	A	D	I	E
6	I	N		M	I	R	E	R		U	V	E	E		O	U	E	D	S
7	S	I	R	E		T	R	A	P	P	E	S		S	U	S	S	I	
8	E	V	E	N	T	E		L	O	I		A	S	T	I	S		E	V
9		A	V	E	R	S	E		L	A	C	U	N	E		E	L	S	A
10	O	L	E		A	I	R	E	L	L	E		C	R	I	M	E		R
11	D	E	R	N	I	E	R	N	E		D	E	F	E	R	E		A	I
12	E	S	S	O	N	N	E		N	O	I	X		S	E	S	A	M	E

				8	7		2		
2	7		9				5		
4		8							
		3	5				6		
	6	7		9				3	
		2					7		
						3			8
		5						9	4
	9		3	6					

Attention aux démarchages abusifs.

De plus en plus de personnes sont contactées par des appels téléphoniques pour l'isolation à I€, les pompes à chaleur, les panneaux photovoltaïques qui vous font miroiter des aides allant jusqu'à 100%.

Ne vous laissez pas abuser, en cas de doute et si vous avez l'intention d'entamer des travaux, vous pouvez consulter Chartres Rénov'Habitat (La Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) de l'habitat de Chartres métropole). N'hésitez pas à les contacter pour un conseil ou pour vérifier un démarcheur.

02 37 23 40 00



OFFERT PAR VOTRE MAIRIE

PanneauPocket, TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION

Restez **INFORMÉ PRÉVENU ALERTÉ**

DISPONIBLE SUR Google Play / Disponible sur App Store

Application indispensable dans la période actuelle.

La Grand' Ferme

Vous propose toute l'année : ses volailles fermières, fleurs, fruits, légumes de saison –Cueillis ou à cueillir (à partir de mai cueillette à la ferme)

Présente sur les marchés de Gallardon, Maintenon, Epernon, Chartres

23, rue de Gallardon – 28130 CHARTAINVILLIERS – TÉL. : 02 37 32 32 84

LES JARDINS DU CLOS D'ALICE

Service à la personne -Adhérent MDSAP en entretien de jardin

Tonte - Taille - Petit élagage....

Réduction d'impôt selon la loi de finance en vigueur

23, rue de Gallardon 28130 Chartainvilliers

Tél : 02-37-32-32-84

Imp. Spéc. Mairie de Chartainvilliers
Ne pas jeter sur la voie publique

Toute participation à un événement lié à la municipalité de Chartainvilliers suppose la cession de votre droit à l'image. Vous autorisez donc la mairie de Chartainvilliers à utiliser toute photographie, vidéo ou reportage de quelque nature que ce soit, concernant, l'éventuelle utilisation de ceux-ci sur la totalité des supports de communication (papier ou numérique) de la mairie de Chartainvilliers, et ce sans limitation de durée. Toute opposition devra être notifiée auprès de la Mairie de Chartainvilliers .